

SELECTION Coupe de FRANCE 2017 et CRITERES SELECTION **AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Après accord de la commission nationale VTT et les délégués des différents circuits Trial interrégionaux (CIRO, Trophée Sud et Coupe Auvergne-Rhône-Alpes) décide la mise en place pour la saison 2017 du mode de participation en coupes de France trial.

- Hiérarchie des catégories :

JEUNES HOMMES, JEUNES DAMES, National 3 (ex R2), National 2 (ex R1), National 1(ex National), EXPERT, ELITES et DAMES.

Les catégories suivantes doivent aller chercher leur place sur les manches sélectives Auvergne-Rhône Alpes ou sur une manche de l'un des deux autres circuits (CIRO, Trophée-Sud) pour accéder à la coupe de France.

- Jeunes hommes (5 pilotes sélectionnables en Auvergne-Rhône Alpes) hors classe trial 2017. La sélection comprend les pilotes des autres Comités, qui n'ont pas de manche sélective dans leur Région.
- National 3 (8 pilotes sélectionnables en Auvergne-Rhône Alpes) hors classe trial 2017 (5 pilotes). La sélection comprend les pilotes des autres Comités, qui n'ont pas de manche sélective dans leur Région.
- National 2 (10 pilotes sélectionnables en auvergne-Rhône Alpes) hors classe trial (10 pilotes). La sélection comprend les pilotes des autres Comités, qui n'ont pas de manche sélective dans leur Région.

Les pilotes des catégories JEUNES HOMMES, JEUNES DAMES, NATIONAL3 et NATIONAL2, qualifié par les manches sélectives interrégionales, seront prioritaire pour s'inscrire aux manches de la coupe de France, toutefois une date limite d'inscription sera établie par la FFC.

Une fois cette date passée, les 3 circuits interrégionaux auront la possibilité d'inscrire des pilotes sur liste complémentaire dans la limite des quotas maximum par classes.

Pour les catégories : JEUNES DAMES, DAMES et ELITE: pas de manche sélective 2017

Pour 2017 : des places sélectives de rattrapage seront disponibles en NATIONAL 1 et en EXPERT (3x2 places dans chaque classe) pour les pilotes "déclassés" sur les listes des classes trial 2017 et qui désirent rouler dans une catégorie supérieure : ils devront aller chercher leur place sur une manche qualificative, rouler par exemple en Expert RA pour se qualifier en National 1 Coupe de France (Elite R-Alpes pour Expert CDF...)

Par contre possibilité d'une ou deux dérogations pour des 9 ans ayant le niveau coupe de France, attention il faudra respecter les critères de sélection du circuit. **Ces pilotes devront rouler R2 / Benjamins sur la ou les manches qualificatives.**

La première inscription sur une des manches sélectives du territoire détermine le circuit de référence qui sera pris en compte pour le pilote.

Les circuits de référence sont : CIRO, Trophée Sud, Rhône-Alpes.

Critères de sélection 2017 pour l'Auvergne Rhône-Alpes

(pour la CIRO et le Sud voir leur règlement) :

Manches sélectives du circuit Auvergne Rhône-Alpes :

- Saint-Gervais (38) le 14 Mai : Trial Club Saint-Gervais
- Cran-Gevrier (74) le 04 Juin : Cran-Gevrier VTT
- Saint-Nizier (38) le 18 Juin : RTF38

Modalités de sélection

- Rouler dans la catégorie supérieure à celle de la coupe de France (exemple : pour rouler en catégorie National2 (ex-R1) en coupe de France, il est obligatoire de rouler National en Rhône-Alpes.
- Classement des manches sélectives
- **Effectuer 2 manches sélectives parmi les 3 manches proposées (pour l'Auvergne Rhône-Alpes).**

Nous laissons ainsi le choix au pilote de faire les trois manches s'il le désire.

A l'issue de ces trois manches, les deux meilleurs résultats des trois manches compteront.

- **La sélection se fera donc en attribuant un nombre de point en fonction de la place et ce comme pour le classement de l'Auvergne Rhône-Alpes.**

En cas d'ex-aequo, le classement Rhône-Alpes 2016 fera fois (si les pilotes ne roulaient pas dans la même catégorie en 2016, c'est celui qui a roulé dans la catégorie supérieure qui sera qualifié.